

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LES NOUVELLES DEMANDES D'HEBERGEMENT A BAYT AL MAARIFA POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Dyar Al Madina a le plaisir de vous informer de l'ouverture des inscriptions pour ses résidences d'hébergement des étudiants BAYT AL MAARIFA, via Internet, pour l'année universitaire 2020/2021, du **14 juin au 31 décembre 2021**.

La saisie de la demande sur le site www.baytmaarifa.ma est obligatoire.

Afin de permettre à la commission d'étudier la demande, l'inscrit doit obligatoirement procéder au virement des frais de traitement sur le compte bancaire de DYAR AL MADINA, selon la résidence choisie :

Résidence BAM choisie	Frais inscription	Banque	RIB
RABAT	500,00 dh	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63891 81
CASABLANCA	500,00 dh	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63925 76
MEKNES	350.00 dh	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62647 30
EL JADIDA	350.00 dh	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62639 54

Ces frais sont non remboursables quelque soit le résultat réservé à la demande (acceptée ou rejetée).

Les demandes sont traitées en fonction des chambres immédiatement disponibles ou celles qui seront libérées.

La règle d'affectation appliquée est celle du « **1^{er} inscrit avec justificatif depaiement, 1^{er} servi** ».

A compter du 31/07/2021 et à chaque début de semaine jusqu'au 31 octobre 2021 seront affichées sur le site internet, www.baytmaarifa.ma, les nouvelles **listes des demandes retenues**.

Pour les résidences de Casablanca, Meknès et El Jadida, les demandeurs inscrits sur le site internet peuvent se présenter directement à la résidence de leur choix à compter du 05/07/2021 pour effectuer le paiement et les formalités d'inscription.

Cependant, les étudiants(es) dont les demandes d'inscription n'ont pas été satisfaites dans l'immédiat, demeurent sur une **liste d'attente** et les intéressés (ées) seront contactés (ées) dès la libération d'hébergement correspondant à leur demande.

A. POUR LES DEMANDES RETENUES

La période ouverte pour l'inscription définitive et le paiement des frais et redevances s'étale comme suit :

BAYT AL MAARIFA RABAT :	du 19/07/2021 au 03/09/2021*
BAYT AL MAARIFA CASABLANCA :	du 05/07/2021 au 03/09/2021*
BAYT AL MAARIFA MEKNES :	du 05/07/2021 au 03/09/2021*
BAYT AL MAARIFA EL JADIDA :	du 05/07/2021 au 03/09/2021*

La validité des listes des retenus affichés sur www.baytmaarifa.ma est de 15 jours. La personne n'ayant pas procédé au paiement et à la remise de son dossier à l'administration verra sa demande retirée de la liste et sera traitée en fonction des chambres disponibles et après affectation des listes d'attente.

Les retenus sont invités à :

1. Se présenter à la résidence demandée avec leur dossier d'inscription complet dans les délais indiqués :

- le justificatif original de **versement ou virement des frais d'inscription** Internet
- une demande de logement**avec **2** photos d'identité,
- une photocopie de la CNI **ou** 3 premières pages du passeport pour les étrangers,
- Un justificatif d'inscription aux études universitaires dans un établissement public/privé **ou** attestation de dépôt de dossier d'inscription **ou** carte d'étudiant **ou** attestation de stage,
- Un certificat médical de l'étudiant attestant l'absence de maladies contagieuses,
- Une attestation de relevé d'identité bancaire (RIB) ou spécimen de chèque,
- Un engagement du garant signé légalisé par le garant **,
- le règlement intérieur **signé et légalisé par le futur résident****.

****modèle à télécharger du site www.baytalmaarifa.ma**

- **Pour les personnes à mobilité réduite** : une attestation d'invalidité.

2. Régler les frais et redevances du type d'hébergement offert (frais dossier, caution et redevance des mois de septembre à décembre 2021).

B. POUR LES DEMANDES EN LISTE D'ATTENTE :

Les concernés seront contactés par téléphone et par mail dès la disponibilité de positions. Leur inscription se fera conformément aux exigences précitées pour les étudiants(es) de la liste des retenus.